Médias-pro
Radio Télévision Suisse
RTSreligion
1010 Lausanne
Tél. : 058 134 12 12
E-mail : culte@mediaspro.ch
www.celebrer.ch

Dieu et l'État

24 juin 2012
Temple de Saint-Etienne à Prilly
Guy Lasserre
Référence(s)
Esdras , Chapitre 7 , Versets 11 à 28
Marc , Chapitre 12 , Versets 13 à 28

Quels devraient être les rapports entre Dieu et l'Etat ou entre la religion, les religions, et les pouvoirs politiques ? Faut-il que chacun s'occupe de son domaine, la vie privée pour la religion et la vie sociale pour la politique, comme beaucoup le pensent aujourd'hui ? Faut-il, puisque Dieu est souverain, que l'Etat lui soit soumis et suive sa parole ? Ou faut-il, comme le chantait Gilles, « un bon Dieu à notre mesure, sous le contrôle de l'Etat ? » Si vous regardez dans l'histoire ou dans les pays qui nous entourent, vous verrez que la manière dont ces rapports sont vécus est très diverse mais partout, ils sont complexes, souvent conflictuels, parfois violents. Pourquoi en est-il ainsi ? D'abord parce que l'on ne peut pas séparer les domaines d'influence entre la religion et la politique. L'Etat ne s'occupe pas que des affaires sociales, mais aussi de la vie privée, par exemple quand il légifère sur le droit du mariage ou des couples. Quant à la religion, elle ne s'occupe pas que de ma relation intime avec Dieu. Mes croyances déterminent aussi le regard que je porte sur la vie, le monde ou les autres et donc ma façon d'agir dans la société, que ce soit par ma manière de voter ou par mes engagements au service des autres. Ensuite, entre les religions et l'Etat, chacun a besoin de l'autre et souvent cherche à utiliser l'autre à

son propre profit.
La religion a besoin de l'Etat. Les exemples de l'histoire montrent que quand elle veut gouverner toute seule, elle n'y arrive pas car ce n'est pas son rôle et elle a probablement en elle un tel absolu qu'elle n'arrive pas alors à faire place à ceux qui ne croient pas comme elle. Quand les pays européens étaient sous l'influence forte de l'Eglise, ils ont été incapables de faire une place respectueuse aux croyants d'autres religions. Juifs et musulmans ont été chassés, éliminés ou ont vu leurs droits restreints.
De l'autre côté, l'Etat a besoin de la religion. Il apprécie son soutien qui le légitime. « Au nom du Dieu tout-puissant, amen ! », ainsi commençait la Constitution suisse et beaucoup de rois se faisaient consacrer par un prêtre, se considéraient comme représentants de Dieu sur la terre. En plus, l'autorité politique a besoin d'une cohésion du peuple et de valeurs qui favorisent la vie sociale. Or, les religions sont des groupes qui développent le lien social et proposent des valeurs favorables à la cohésion sociale. Là où l'Etat refuse toute religion, il risque de se diviniser lui-même ou de n'avoir comme dieu plus que l'argent, le pouvoir ou le bonheur individuel immédiat, ce qui détruit le lien social.

Dans la perspective des rapports entre Etat et religion, la religion juive a une particularité. Elle est devenue une grande religion non pas au moment où elle partageait le pouvoir politique, mais après que les Israélites et les Judéens l'aient perdu. Cette religion n'a pas été imposée par un Etat. Elle a su donner sens et espérance à un peuple vaincu et en partie exilé. Sa foi lui a permis de reconstruire son identité jusque dans la défaite et de traverser les épreuves au cours des siècles. Cette caractéristique est présente dans l'histoire d'Esdras et à l'époque de son narrateur. Esdras vit à la cour d'Artaxerxès, un roi perse et son récit se raconte sous le règne des souverains hellénistiques d'Egypte. Le peuple juif est alors l'un des peuples d'un grand empire aux religions multiples. De cette histoire que nous avons entendue, j'aimerais retenir ce matin trois aspects.

Tout d'abord, une fois l'édit du roi publié, Esdras rend grâce au Seigneur pour ce qu'Artaxerxès a accordé au peuple juif. Il reconnaît que le Dieu d'Israël a agi par un souverain étranger et païen. Par lui, Dieu a fait du bien à son peuple. Il peut donc collaborer aussi avec des personnes qui ne partagent pas la foi juive. Le narrateur sait bien que le roi ne partage pas cette foi. Dans l'édit, quand le roi parle de Dieu, il n'utilise pas son nom propre, traduit par « Seigneur », mais parle du « Dieu d'Israël » de « votre Dieu », du « Dieu qui est à Jérusalem » ou du « Dieu des cieux ». Cette

dernière appellation est d'ailleurs aussi un des noms du dieu souverain perse. L'édit invite ainsi le croyant à une attitude ouverte face au pouvoir politique. Même si ce pouvoir ne partage pas sa foi, Dieu peut l'inspirer et par lui, faire du bien, même à son peuple. Pour nous, cela signifie que nous n'avons pas le monopole de l'action juste et inspirée. Comme Esdras, nous pouvons dire à Dieu notre reconnaissance quand l'Etat accorde à l'Eglise par exemple la possibilité d'avoir une aumônerie dans les hôpitaux, les prisons ou les armées. Nous pouvons y voir un signe de sa bienveillance envers nous, de même quand, comme dans le canton de Vaud, l'Etat assume une part des dépenses de l'Eglise.

Le deuxième point que j'aimerais relever, c'est qu'entre l'Etat et la religion, il est possible de faire une sorte de contrat « gagnant-gagnant », comme on dit aujourd'hui. L'édit d'Artaxerxès définit un mode de relation entre les juifs et l'Etat dans lequel chacun des deux trouve son avantage.
Pour le roi, par cet édit, il honore le Dieu qui est à Jérusalem. Il le reconnaît comme Dieu des juifs et Dieu des cieux. Il fait pour lui des sacrifices. Ainsi il se montre un roi pieux, craignant le Ciel et cherchant à éviter la colère divine. En plus, sur un plan plus politique, il s'attire la faveur du peuple juif. En lui accordant de vivre selon sa foi et sa loi, il renforce sa cohésion sociale et l'encourage à une attitude favorable au roi. Pour le peuple juif, il obtient la reconnaissance officielle de son culte et de sa loi. L'Etat s'engage même à participer au financement de sa vie cultuelle. Sa loi, qui est à la fois religieuse et sociale, lui permet de s'organiser selon sa tradition, non seulement en Judée, mais aussi dans les communautés juives dispersées dans le royaume. Cette politique correspond à celle des premiers souverains hellénistiques d'Egypte qui ont favorisé les cultes locaux et la préservation des lois propres aux peuples de leur empire.
Comme toutes les solutions « gagnant gagnant », celle-ci est un compromis. Chacun fait des concessions. Certains groupes juifs n'ont peut-être pas apprécié de voir des objets cultuels offerts par un roi païen dans leur temple ou des sacrifices offerts de la part de ce souverain. Cette histoire montre cependant qu'une telle manière de faire peut non seulement être acceptable, mais être reconnue comme venant de Dieu. Elle invite donc à rechercher de tels arrangements avec des autorités politiques qui partagent d'autres convictions religieuses.

A l'époque de Jésus, il existe aussi un arrangement entre les empereurs romains et les autorités juives. Le judaïsme est reconnu dans l'empire comme religion licite, ce qui lui assure une légitimité et à ses adeptes une certaine liberté de culte. En même

temps, ses autorités sont censées reconnaître l'autorité impériale. Celle-ci est cependant contestée par une grande partie du peuple. Quand les responsables religieux juifs vont poser à Jésus la question de savoir s'il faut payer ou non l'impôt à César, elles lui posent donc une question débattue et difficile. C'est un piège car s'il dit non, il se mettra en faute par rapport aux Romains et s'il dit oui, il se rendra impopulaire. Jésus n'est pas dupe et commence par dénoncer le piège. Par sa réponse, « rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu », il renvoie chacun à sa propre conscience et à son discernement. Chacun peut reconnaître ce qu'il doit à César et ce qu'il doit à Dieu et agir en conséquence. Jésus ne dénonce pas le compromis passé mais sa parole en montre la limite.
Comparé à l'édit d'Artaxerxès, l'ordre des instances est inversé. Dans l'édit, les juifs doivent suivre la loi de leur Dieu et la loi du roi. Les édits du roi autorisent la loi juive et en même temps la limitent. Dans la parole de Jésus, le croyant César vient d'abord et à Dieu ensuite. Dieu reste l'instance ultime. Sa parole est l'autorité dernière devant laquelle est engagée la responsabilité du croyant. Cette parole donne au croyant une distance critique par rapport aux attentes de l'Etat.
Religion et Etat peuvent ainsi collaborer et se reconnaître mutuellement, mais ces arrangements sont toujours des compromis. Ils restent fragiles. Ils demandent de garder, comme croyant, un esprit critique vis-à-vis du pouvoir politique et d'être capable de dire non.

Le dernier aspect de cette histoire que j'aimerais souligner est que Dieu apparaît comme celui qui est souverain, mais qui ne délivre pas pour autant son peuple. Sans doute beaucoup de juifs aspiraient alors à une libération politique et à la reconstitution d'un état indépendant. Ce n'est pas la solution proposée. Dieu ne délivre pas son peuple du pouvoir d'Artaxerxès, mais il lui permet de vivre sa foi dans cet empire étranger et païen. Il veille sur son peuple même dans un état de sujétion. Celui qui raconte l'histoire accepte cette solution comme offerte par Dieu. Pour nous chrétiens aujourd'hui, je crois que cette attitude nous invite à accepter la réalité de notre situation dans la société. L'Eglise a perdu de l'influence, elle se retrouve comme une religion parmi d'autres qui ont aussi besoin d'une reconnaissance publique. Elle peut cependant continuer à vivre dans la confiance. Dieu veille sur elle et lui garde un avenir ouvert. Sa Parole est capable d'éclairer encore notre vie et de lui donner sens et espérance. Dans cette nouvelle situation, nous pouvons continuer à agir dans la vie sociale et politique à la lumière de notre foi et de l'Evangile.

Dieu et l'Etat, les religions et la politique, les relations sont toujours difficiles et elles le resteront. Religion et politique sont des autorités différentes, qui agissent chacune à leur manière et qui ont des missions distinctes. Il est bon qu'elles ne soient pas confondues. Entre elles, des compromis peuvent cependant être conclus, pour le bénéfice de tous. Dieu cherche aussi à agir avec des personnes d'autres religions ou convictions. Nous pouvons donc avoir une attitude ouverte à l'égard des pouvoirs politiques, être reconnaissants lorsqu'elles favorisent le bien et critiques au nom de la Parole de Dieu. Notre foi nous appelle à nous engager dans ce monde pour y être témoins du Dieu qui nous fait vivre, même dans les épreuves. Nous pouvons partager le sens et l'espérance qu'il nous apporte, nous pouvons collaborer avec d'autres pour rendre ce monde plus juste et plus fraternel. Dieu veille. Lui aussi est à l'œuvre et son règne vient.

Amen !